

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

010 - 2026/

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Julien IZARD, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. IZARD Julien, ALMES Bernard, BAU Sébastien, BELLET Odile, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, LYAUDET Philippe, MARCO Claude, MAS Bernard, MEYNARD Laetitia, PELLIER Emmanuelle, RICARD Caroline, SERYES GAY Marie Odile, TRICHOT Christelle

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. BAU Sébastien

Membres en exercice 15, présents 15.

Convocation en date du 16 mars 2026

Voix pour 15, contre 0, abstention 0

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste MAS, 15 voix (quinze voix)

- La liste MAS ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été proclamés adjoints au maire :

Premier Adjoint : MAS Bernard

Deuxième Adjoint : CROS Monique

Troisième Adjoint : ALMES Bernard

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
IZARD Julien



Le secrétaire de séance,
BAU Sébastien